

met une déception rapide, tout en assurant la régularité de l'élection du président de la République (Appointements divers basés sur...)

M. VARENNÉ déclare qu'il accepterait cette mission pour des raisons d'ordre pratique et non d'ordre politique.

M. AUGAGNEUR prend ensuite la parole. Il déclare se ranger non au point de vue électoral, mais au point de vue de l'intérêt général du pays pour réclamer en dernier lieu les élections législatives.

M. TISSIER propose le 23 NOVEMBRE. Avant le passage de cet article, le président donne lecture d'un contre-projet présenté par M. Tisser.

M. PAMS, ministre de l'Intérieur, monte à la tribune. M. PAMS déclare avec netteté que le Gouvernement n'est pas disposé à faire venir les élections législatives plus tôt que le peuple souverain doit parler tout d'abord.

M. BRIAND à la tribune. M. BRIAND à la parole. Il commence par constater que chacun interprète l'opinion du pays à sa guise.

M. BRIAND à la plus grande confiance dans notre admirable pays. Je suis sûr, dit-il, qu'aux prochaines élections, il saura comprendre l'importance de la mission que lui confie le peuple.

M. BRIAND, qui est un des orateurs qui connaissent le mieux les méthodes oratoires, passe brusquement de la manière persuasive, confidentielle à la manière forte, levant le bras en un grand geste.

M. BRIAND. — Nous ne travaillerons pas sur nos mois, plutôt que sur des semaines. La Chambre qui a assumé une formidable tâche de guerre, n'a pas le temps de se reposer.

M. BRIAND redoute que les élections municipales soient faites après les élections législatives dans le même laps de temps.

M. BRIAND sur un ton de plus en plus péroratoire, affirme que c'est de devoir du législateur de se soucier des conditions dans lesquelles ont lieu les élections.

La République, la France sont en question. Je n'exagère pas les services que la République a rendus à la France pendant la guerre.

M. BRIAND. — Allez-vous jouer dans une haine sur un coup de de la sorte de la République en mêlant dans la même tourmente les consultations législatives, municipales et départementales.

M. CLEMENCEAU intervient. M. CLEMENCEAU monte à la tribune. Le Président du Conseil réalise avec son discours est l'un des plus beaux qu'il ait jamais prononcés devant la Chambre.

M. CLEMENCEAU. — Je ne suivrai pas, mais je déclare que mon point de vue est que le Parlement ne doit pas se laisser entraîner par un projet de loi qui n'est que le prétexte d'un projet de loi.

M. CLEMENCEAU. — De tous les peuples d'Europe, c'est le peuple de France qui est le mieux gouverné.

M. DESCHANEI, distribue des rappels à l'ordre et le silence se rétablit.

M. CLEMENCEAU. — Hier encore à Brest, le général a demandé des carabines pour les soldats.

M. CLEMENCEAU. — L'Officiel en témoignage de sa confiance dans le Gouvernement, l'électeur ne sait rien.

M. CLEMENCEAU. — Faut-il que je descende de la tribune ? Le pays jugera.

M. CLEMENCEAU. — Nous avons confiance dans le Gouvernement. Nous avons confiance dans le pays.

M. CLEMENCEAU. — C'est bien moi qui ai voulu seulement donner aux partis et aux propagandistes le temps de faire connaître la vérité au pays.

M. CLEMENCEAU. — C'est moi qui ai voulu seulement donner aux partis et aux propagandistes le temps de faire connaître la vérité au pays.

M. Clémenceau pose la question de confiance. La Commission, a-t-elle le mandat de la Chambre pour proposer un amendement à l'article 1er de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux...

Le texte de la Commission fixant au 7 novembre la date des élections municipales est repoussé par 224 voix contre 132.

Après la proclamation de ce scrutin M. DESCHANEI met aux voix l'article 1er du projet de loi relatif à la loi sur le renouvellement des conseils municipaux.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 2 fixant la date des élections municipales est mis aux voix avec un amendement de M. Joseph DENA.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 3, 4, 5 et 6 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux sont adoptés.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 7 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux est adopté.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 8 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux est adopté.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 9 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux est adopté.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 10 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux est adopté.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 11 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux est adopté.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 12 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux est adopté.

Le 30 NOVEMBRE. L'article 13 de la loi sur le renouvellement des conseils municipaux est adopté.

Pour les ex-prisonniers. LE REMBOURSEMENT DES COLS. 50.000 signatures de protestations.

Notre camp, 66, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris, 1er, vient d'adresser au Ministre de la Guerre un nouveau pli comportant près de 10.000 signatures d'anciens prisonniers de guerre.

Notre camp est fait d'une règle de venir en prisonniers mais à tous les anciens combattants sans exception.

A NORRENT-FONTES. Une agression nocturne. L'homme Henri, 32 ans, tourneur en fer, demeurant à Mollinghem, sortait, vers une heure trentaire, de chez lui.

A CAUCHY-A-LA-TOUR. Un vieillard abusé d'une fillette. M. P. L., 79 ans, avait recueilli Mme Leroy et ses cinq enfants, qui se trouvaient sans asile.

Le meurtre d'isbergues à l'instruction. M. Courchet, juge d'instruction, a entendu les principaux témoins dans cette affaire.

Deux soldats tombent à l'eau. L'un d'eux est noyé. Trompés par l'obscurité, deux soldats anglais sont tombés dans le canal, vers sept heures du soir.

Nouvelles brèves. FIN DE LA GREVE DES VERRIERS. Châlons-sur-Saône, 15 octobre. La grève des verriers est terminée.

FIN DES GREVES DE BREST. Brest, 15 octobre. Mercredi matin, la reprise du travail a été générale à l'arsenal de Brest.

Au 1er Conseil de Guerre de Lille. LAINE, LE JEUNE DENONCIATEUR DE LIBERCOURT EST ACQUITTÉ COMME AYANT AGI SANS DESERTION.

Bulletin Commercial. MARCHÉ DE BETHUNE DU 13 OCTOBRE. Voici les cours de la volaille et des légumes.

MARCHÉ DE BRUAY DU 14 OCTOBRE. Approvisionnement assez important. Transactions assez actives.

PARTS KASAI. On annonce que l'exercice du droit de préférence aux actions de parts bénéficiaires de capital et de parts bénéficiaires anciennes dans la proportion d'une part nouvelle pour 2 actions de capital ou 2 parts bénéficiaires anciennes, s'effectuera du 15 au 30 octobre courant.

BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1919. Valeurs, cours au jour, cours précédent.

BOURSE DE LILLE DU 15 OCTOBRE 1919. CHARBONNAGES. Cours au jour, cours précédent.

VALUEURS PETROLIFERES. Cours au jour, cours précédent.

BAQUES & VALEURS DIVERSES. Cours au jour, cours précédent.

VERRERIES DU DONETZ. Nous croyons utile de rappeler que la souscription aux 90.000 actions de capital...

LE LILLE. BONNE HISTOIRE. Il paraît qu'il y a un groupe de Lille qui s'est ému des prochaines représentations à Lille de deux pièces d'Henry Bernstein.

L'homme qui tua son amie boche. La justice apprend qu'il n'a pas dit toute la vérité.

Il était lunatique. Le premier témoin entendu fut M. Desfontaine, brasseur, à Annappes, qui employa Guédin avant et après la guerre.

La femme se défend. L'accusé a été entendu. L'ensemble de son témoignage est d'une clarté remarquable.

Le coupable doit être puni. Enfin le frère de Guédin lui a été fourni des renseignements à la Justice.

Richard-le-Traître. «Crâne encore». Louis Richard, le misérable traître, le dénoté ciateur infâme qui vendit aux boches le Comité Jacques, est tout ragaillard depuis que le jugement du conseil de guerre le condamnant à mort a été cassé.

Le refus de se laisser mensurer. Louis Richard, le misérable traître, le dénoté ciateur infâme qui vendit aux boches le Comité Jacques, est tout ragaillard depuis que le jugement du conseil de guerre le condamnant à mort a été cassé.

Au parquet. Deux fraudeurs coffrés. Le gendarme de Tourcoing a amené hier au Parquet les nommés Mylaret Hippolyte, 31 ans, originaire d'Alst (Belgique), et Pienis Hippolyte, 29 ans, originaire de Diksmuide (Belgique).

Les bécariers ne chôment pas. M. Hamet Gaston, représentant de liquides, rue Saint-Victor, à La Madeleine, avait depuis mardi vers trois heures du soir, sa bicyclette dans la cour de sa maison.

Notre nouveau feuilleton. Les mystères de New-York. Adapté par Pierre DECOURCELLE.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 102. Le Masque. A peine se trouvait-elle derrière cet abri que Brugnann se répercuta.

« C'était un visage de vieillard, couronné de cheveux blancs qui s'offrait à sa vue. Cependant il s'était trouvé assez souvent face à face avec l'homme au Masque pour avoir la certitude que cet adversaire était un homme jeune et vigoureux dont le masque était noir, et le visage dont il avait à plusieurs reprises fait preuve ne pouvait être celle d'un vieillard.

« C'était un visage de vieillard, couronné de cheveux blancs qui s'offrait à sa vue. Cependant il s'était trouvé assez souvent face à face avec l'homme au Masque pour avoir la certitude que cet adversaire était un homme jeune et vigoureux dont le masque était noir, et le visage dont il avait à plusieurs reprises fait preuve ne pouvait être celle d'un vieillard.

« C'était un visage de vieillard, couronné de cheveux blancs qui s'offrait à sa vue. Cependant il s'était trouvé assez souvent face à face avec l'homme au Masque pour avoir la certitude que cet adversaire était un homme jeune et vigoureux dont le masque était noir, et le visage dont il avait à plusieurs reprises fait preuve ne pouvait être celle d'un vieillard.

« C'était un visage de vieillard, couronné de cheveux blancs qui s'offrait à sa vue. Cependant il s'était trouvé assez souvent face à face avec l'homme au Masque pour avoir la certitude que cet adversaire était un homme jeune et vigoureux dont le masque était noir, et le visage dont il avait à plusieurs reprises fait preuve ne pouvait être celle d'un vieillard.

« C'était un visage de vieillard, couronné de cheveux blancs qui s'offrait à sa vue. Cependant il s'était trouvé assez souvent face à face avec l'homme au Masque pour avoir la certitude que cet adversaire était un homme jeune et vigoureux dont le masque était noir, et le visage dont il avait à plusieurs reprises fait preuve ne pouvait être celle d'un vieillard.